

Communiqué de Presse

Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris

Une prime pour acheter un récupérateur d'eau de pluie

Dans le cadre de ses actions pour préserver la ressource en eau, la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris lance la prime récupérateur d'eau : une aide de 50€ pour encourager les habitants du territoire à s'équiper d'une cuve de récupération d'eau de pluie.

Une aide concrète pour passer à l'action

Installer une cuve chez soi, c'est simple, malin et écologique : l'eau de pluie collectée sert à arroser le jardin, nourrir un potager ou entretenir les plantes, tout en allégeant la facture d'eau.

Jusqu'au 31 décembre, chaque foyer peut bénéficier d'une prime de 50€, versée directement sur le compte du bénéficiaire. L'aide est limitée à **une seule par foyer** et ne peut être cumulée avec d'autres dispositifs publics.

Qui peut en bénéficier ?

La prime est ouverte à **tous les habitants du territoire**, propriétaires ou bailleurs, pour leur résidence principale ou secondaire.

Seule condition : la cuve doit être **achetée chez un fournisseur local** (sur le territoire de la CCACVI ou,

à défaut, dans les Pyrénées-Orientales). Les achats en ligne ne sont pas éligibles.

Comment ça marche ?

- Acheter une cuve chez un fournisseur local et conserver la facture
- Remplir le formulaire en ligne et joindre les pièces justificatives. Le formulaire est également disponible en mairie et au siège de la CCACVI.
- Après validation, la prime est versée directement sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Formulaire en ligne, infos pratiques et conseils pour bien utiliser votre récupérateur sur cc-acvi.com rubrique Développement durable.

La prime récupérateur d'eau s'inscrit dans le cadre du Plan Climat 2020-2026 porté par la CCACVI.